

CATALOGUE DES FORMATIONS CONTINUES

- Tutorat des étudiants en soins infirmiers
- Tutorat des élèves aides-soignants
- Actualisation des compétences aides-soignantes



6 rue Jean Flamand — 39100 Dole
03 84 79 41 40 • ifp@ch-dole.fr • <https://ifp-dole.fr/>

Certificat Qualiopi (au titre des actions de formation) : N°03503 du 17/12/2024 au 16/12/2027
N° de déclaration d'activité : 27390129339 — N° Siret : 26390004500109

Sommaire

1. Présentation de l'institut	page 3
2. Accessibilité	page 4
3. Informations pratiques	page 5
4. Règlement intérieur	pages 5 à 6
5. Formation tutorat des étudiants en soins infirmiers	pages 7 à 8
6. Formation tutorat des élèves aides-soignants	page 9
7. Actualisation des compétences aide-soignante	page 10

1- Présentation de l'institut

L'Institut de Formations Paramédicales (IFP) Jura-Nord Dole est un institut public, rattaché au Centre Hospitalier Louis Pasteur de Dole. Il est certifié QUALIOPI au titre des actions de formation.

Au-delà des formations initiales conduisant aux diplômes d'État Infirmier et Aide-Soignant, l'institut propose des actions de formation continue destinées aux professionnels :

- **Tutorat des étudiants en soins infirmiers**
- **Tutorat des élèves aides-soignants**
- **Actualisation des compétences aide-soignante**

Engagements mutuels

L'institut s'engage à mettre à disposition des participants des conditions favorables au suivi de la formation, tant logistiques que pédagogiques, et à délivrer à chaque stagiaire une attestation de formation.

Les participants s'engagent à lire et respecter le règlement intérieur, à faire preuve de discrétion professionnelle et à s'impliquer dans les échanges qui font la richesse d'une formation.

Accessibilité

Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage est à signaler en amont de la formation afin que la demande soit étudiée pour adapter les modalités pédagogiques. L'accès aux locaux est conforme aux normes PMR (rampe, ascenseur, sanitaires adaptés).

Contacts

Directrice	Nathalie BLANCHARD
Référent pédagogique	Valérie TAVARES — 03 84 79 41 47 — tavares.valerie@ch-dole.fr
Référent administratif et financier	Amandine BARTHELEMY — 03 84 79 41 40 — barthelemy.amandine@ch-dole.fr
Référent handicap	Adeline MONNAMI-VUILLEMENOT — 03 84 79 41 40 (poste 41-54) — monnami.vuillemenot.adeline@ch-dole.fr
Adresse	6 rue Jean Flamand — 39100 Dole
Site internet	https://ifp-dole.fr/

2- Accessibilité

PLAN D'ACCES A L'INSTITUT

Coordonnées GPS : 47.10°N, 5.50°E



PARKING

Vous avez accès au parking en face de l'institut, le long de la voie ferrée (le nombre de places est limité), ainsi qu'aux rues du Capitaine Lacuzon et du Maréchal de Lattre de Tassigny. La rue Jean Flamand est réservée aux riverains. Veuillez privilégier le co-voiturage chaque fois que possible.

L'institut répond aux exigences de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Ces personnes reçoivent en amont les informations nécessaires à leur accueil sur le lieu de formation ; les coordonnées du référent handicap sont notifiées dans le présent livret au chapitre 1.

Une rampe d'accès ainsi qu'un ascenseur sont disponibles dès l'entrée à l'institut.

Une place de parking spécifique est identifiée et réservée dans la cour de l'établissement.

SIGNALÉTIQUE

Une signalétique est mise en place dès l'entrée de l'institut indiquant le sens de circulation et la salle de formation.

3- Informations pratiques

RESTAURATION

Un espace de convivialité est situé au 2ème étage de l'institut. Vous y trouverez un distributeur de boissons chaudes, de boissons fraîches et confiseries et un point d'eau. Cette salle ne permet pas de réchauffer de repas.



A proximité de l'IFP : vous trouverez des boulangeries, magasins bio, restauration rapide (kebab, burgers, buffet asiatique...). Le « Cours Saint Maurice » à proximité, vous permet de pique-niquer dans un cadre agréable.

HORAIRES

Les horaires des formations sont habituellement : 9h00 - 12h30 et 13h30 – 17h00.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux sauf accord du formateur.

4- Règlement intérieur

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une session de formation organisée par l'institut de formations Paramédicales Jura Nord de Dole.

ABSENCES

En cas d'absence, de retard ou si vous devez quitter la formation prématurément vous devez avertir le secrétariat de l'institut et/ou le formateur. Par ailleurs, les personnes en formation ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles acceptées par le responsable de formation ou le formateur.

Les stagiaires sont tenus de signer chaque demi-journée de la session de formation une feuille d'émargement. Le secrétariat de l'institut informe les établissements de santé de l'absence des agents à l'issue de J1/J2 et J3/J4.

REGLES GENERALES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

CONSIGNES D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan d'évacuation comportant la localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichés dans les locaux de l'institut de manière à être connus de tous. Chacun peut en prendre connaissance.

En cas d'alerte incendie notamment le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du formateur animant la session de formation, ou des services de secours.

La feuille d'émargement atteste de la présence des stagiaires sur le site.

ACCIDENT

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours ou de trajet d'une session de formation est considéré en tant qu'accident du travail/trajet et doit être immédiatement déclaré par le stagiaire à son employeur selon la procédure en vigueur.

Le stagiaire est autorisé à quitter, exceptionnellement, l'institut pour effectuer sa déclaration.

INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer au sein de l'institut.

Les dispositions prévues par le présent article s'appliquent indistinctement à la cigarette (y compris pipe, cigare, etc.) ou à la cigarette électronique.

TENUE ET COMPORTEMENT

Les stagiaires sont invités à se présenter en tenue conforme aux conventions sociales et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente au sein de l'institut.

UTILISATION DU MATERIEL

L'usage du matériel de formation est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins notamment personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS DES STAGIAIRES

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposée par les stagiaires dans son enceinte (salles de formation, locaux administratifs, parcs de stationnement...).

5- FORMATION TUTORAT DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

Le tuteur se représente la fonction pédagogique du stage. Il accompagne les étudiants, facilite et évalue leur progression ainsi que l'acquisition de leurs compétences. Il en formalise une appréciation sur les bilans intermédiaires et finaux.

Public concerné	Professionnels infirmiers en établissement public ou privé, chargés d'une mission tutorale auprès d'étudiants en soins infirmiers.
Prérequis	1 année d'exercice professionnel dans le lieu d'affectation ; avoir assuré au moins une mission de tutorat d'un étudiant en soins infirmiers.
Durée	28 heures sur 4 jours fractionnés
Formateurs	Cadres de santé formateurs de l'IFP

Formation en inter-entreprise

Lieu	IFP Jura-Nord — 6 rue Jean Flamand, Dole
Groupe	Minimum 6 — maximum 15 personnes
Tarif	600 € par participant (4 jours)
Dates	Session 1 = 26-27 février et 25-26 mars 2026 Session 2 = 22-23 avril et 27-28 mai 2026 Session 3 = 13-14 octobre et 17-18 novembre 2026 Session 4 = 24-25 novembre et 15-16 décembre 2026

Objectifs de la formation

- S'approprier le nouveau référentiel de la formation infirmière.
- Accompagner un étudiant selon une approche par compétences.
- Conduire un entretien d'accueil, de suivi, de bilan.
- Développer la réflexivité de l'étudiant.
- Evaluer les compétences en stage de manière objective et argumenté.

Programme

Module 1 : Nouveau référentiel de la formation infirmière

- Les évolutions du référentiel 2026.
- Compétences attendues de l'étudiant.
- Domaine de formation et parcours de stage.
- Principe de l'approche par compétence.

Module 2 : Rôle du tuteur de stage

- Missions et responsabilités du tuteur.
- Place des professionnels de proximité et du maître d'apprentissage.
- Organisation du parcours d'apprentissage.
- Collaboration avec l'institut de formation.

Module 3 : Accueil et accompagnement de l'étudiant

- Construire un parcours d'intégration.
- Définir les objectifs de stage.
- Individualiser l'accompagnement selon le niveau de formation.
- Favoriser l'autonomie progressive.

Module 4 : Evaluation des compétences

- Critères d'évaluation.
- Utilisation du portfolio.
- Evaluation formative et certificative.
- Gestion des situations difficiles.

Modalités pédagogiques

- Partage d'expérience.
- Analyse des pratiques professionnelles.
- Exercices de réflexion et d'application autour de situations vécues.
- Coconstruction d'outils de suivi du développement des compétences de l'étudiant.
- Etayage théorique.
- Travail inter-session.

Evaluer la satisfaction

Grille d'évaluation en fin de formation et synthèse écrite à partir des données recueillies.

Evaluer les acquis en formation

Questionnaire d'évaluation des connaissances, pré test en début et post test en fin de formation pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Recueil des attentes des participants en début de session.

Validation

Délivrance d'une attestation de suivi (présence obligatoire aux 4 jours).

Taux de satisfaction 2025 : 100 %

6- FORMATION TUTORAT DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS

Le tuteur se représente la fonction pédagogique du stage. Il accompagne les élèves, facilite et évalue leur progression ainsi que l'acquisition de leurs compétences. Il en formalise une appréciation sur la feuille d'évaluation.

Public concerné	Professionnels aides-soignants en établissement public ou privé, chargés d'une mission tutorale auprès d'élèves aides-soignants.
Prérequis	1 année d'exercice professionnel dans le lieu d'affectation ; avoir assuré au moins une mission de tutorat d'un élève aide-soignant.
Durée	28 heures sur 4 jours fractionnés
Formateurs	Cadres de santé formateurs de l'IFP

Formation en inter-entreprise

Lieu	IFP Jura-Nord — 6 rue Jean Flamand, Dole
Groupe	Minimum 6 — maximum 15 personnes
Tarif	600 € par participant (4 jours)
Dates	Session 1 : 17-18 mars et 31 mars-1er avril 2026 Session 2 : 2-3 juin et 24-25 juin 2026 Session 3 : 13-14 octobre et 17-18 novembre 2026

Objectifs de la formation

- Renforcer le développement des compétences propres à la fonction de tuteur.
- Identifier les besoins d'apprentissage de l'élève aide-soignant en stage.
- Accompagner le développement des compétences de l'apprenant en stage.
- Analyser les situations d'apprentissage rencontrées.

Programme

- Connaître le référentiel de formation conduisant au Diplôme d'État d'aide-soignant et le contenu de la formation.
- Identifier les rôles et missions des tuteurs et des différents acteurs de stage.
- Explorer la notion de compétence et d'apprentissage en situation de travail.
- Caractériser la fonction pédagogique du tuteur.
- Mettre en lien les situations professionnalisantes et les compétences aides-soignantes.
- Accompagner l'apprenant dans la réflexion sur ses apprentissages.
- Accompagner un apprenant en situation de handicap.
- Évaluer les compétences de l'élève.

Méthodes et moyens

- Partage d'expérience.
- Analyse des pratiques professionnelles.
- Exercices de réflexion et d'application autour de situations vécues.
- Utilisation des outils de suivi du développement des compétences de l'apprenant.
- Étayage théorique.

Évaluation

Satisfaction : grille d'évaluation en fin de formation et synthèse écrite à partir des données recueillies.

Acquis : questionnaire de connaissances (pré-test / post-test) et recueil des attentes en début de session.

Validation

Délivrance d'une attestation de suivi (présence obligatoire aux 4 jours).

Taux de satisfaction 2025 : 100 %

7- ACTUALISATION DES COMPETENCES AIDES-SOIGNANTES

Cette formation vise une montée en compétences globale afin d'acquérir la posture nécessaire à la réalisation des soins ajoutés par la réingénierie du diplôme aide-soignant de 2021.

Public	Aide-soignant
Prérequis	Diplôme d'État obtenu avant juillet 2022
Durée	21 heures en présentiel
Groupe	8 à 10 personnes
Formateurs	Cadres de santé formateurs de l'IFP
Tarif	150 € par jour et par agent
Lieu	IFP Jura-Nord — 6 rue Jean Flamand, Dole
Dates	1ère session : 5-6 mars et 27 mars 2026 2ème session : 28-29 avril et 20 mai 2026 3ème session : 4-5 novembre et 26 novembre 2026
Validation	Acquisition des compétences délivrée si les évaluations des 3 modules sont validées. À défaut, une attestation de suivi de formation est délivrée.

Objectifs par module

Module A — Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins

- Mesurer les paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne.
- Relever et analyser les données issues de ces mesures par rapport à des normes.
- Alerter en cas d'écart observé et tracer la donnée avec exactitude.

Module B — Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aiguë, évaluer et réajuster

- Mettre en œuvre les soins personnalisés en situation aiguë en collaboration avec l'infirmier et l'équipe pluriprofessionnelle.
- Évaluer la qualité du soin réalisé.
- Identifier les éléments à réajuster et réajuster son intervention.

Module C — Identifier et analyser les différentes situations à risque et les actions de prévention adéquates

- Identifier les signes de fragilités ou de vulnérabilités et transmettre les informations nécessaires.
- Repérer les situations à risque, en particulier la maltraitance, et alerter.
- Proposer et évaluer des mesures de prévention.

Programme

- Jour 1 (module A) : référentiel d'activité aide-soignant, rappels anatomie/physiologie, mesure des paramètres vitaux et de la glycémie capillaire, identification d'une donnée anormale, alerte et traçabilité.
- Jour 2 (module B) : réalisation des soins acquis lors de la réingénierie du diplôme (lunettes à oxygène, masque, aspiration endo-trachéale, recueil aseptique des urines, renouvellement de poche de colostomie).
- Jour 3 (module C) : rôle aide-soignant dans le circuit du médicament, analyse réflexive de situations professionnelles.

Méthodes et moyens

- Apport théorique
- Atelier de mise en pratique et utilisation du matériel de simulation.
- Analyse des pratiques professionnelles.

Évaluation

Satisfaction : grille d'évaluation en fin de formation et synthèse écrite à partir des données recueillies.

Acquis : questionnaire de connaissances (pré-test / post-test) et recueil des attentes en début de session.

Taux de satisfaction 2025 : 100 %